



COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CPNN CCNT65 21 septembre 2018

SURIS POUR LA CONVENTION COLLECTIVE

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE NÉGOCIATION

Ordre du jour

1. Adoption du relevé de décision du 17 mai 2018
2. Négociation salariale : proposition changement des grilles non-cadre
3. Le point sur les commissions Complémentaire Santé et Prévoyance du 14 septembre 2018

En début de séance, comme désormais à son habitude, UNISSS nous informe de ses démarches de rapprochement avec NEXEM (convention 66).

Les 2 organisations syndicales d'employeurs UNISSS et NEXEM (Dorothee Bedok) ont été reçues à la DGT (Direction Générale du Travail) : les employeurs travaillent ensemble à une convention de partenariat ce qui permettra la survie de la CCNT 65 jusqu'en 2021 (mesure de la représentativité) dernier délai.

Nous abordons également, la question de la réforme de la formation professionnelle (Loi du 5 septembre 2018 dite « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ») qui met un terme au CIF et qui va modifier en profondeur la formation professionnelle continue et ses financements. Les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) disparaissent et seront remplacés par environ 11 OPCO (Opérateurs de Compétences). Les branches doivent se prononcer sur le choix de leur futur OPCO, rapidement, car ceux-ci doivent être agréés dès la fin 2019. UNIFAF devrait avoir vocation à devenir l'OPCO « santé et médico-social ».

Actuellement dans la branche, les employeurs n'ayant jamais voulu se déterminer pour un seul OPCA, les associations ont opté en très large majorité pour AGEFOS-PME (qui va disparaître en tant qu'OPCA interprofessionnel) et dans une moindre mesure pour UNIFAF.

La discussion porte autour de deux possibilités : choisir UNIFAF par défaut d'alternative ou ne pas faire de choix, auquel cas le Ministère du Travail décidera pour nous, avec le même résultat. Les avis sont partagés.

FO a toujours défendu le principe de la désignation (OPCA, complémentaire santé, prévoyance) dans les branches et ceci à l'opposé d'UNISSS dont la philosophie s'étaye sur la liberté pour chaque association de faire ce qu'elle veut en attendant une hypothétique mutualisation.

FO propose que la CPN invite des représentants d'UNIFAF à notre prochaine réunion afin d'échanger avec eux sur nos attentes pour les salariés de la branche. Proposition adoptée.

1. RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le relevé est adopté à l'unanimité

2. NÉGOCIATION SALARIALE : PROPOSITION DE CHANGEMENT DES GRILLES NON-CADRES

Pour 2018, la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) a accordé une augmentation de la masse salariale d'1 %. Cela va se traduire par une augmentation de 0.20 % compte tenu d'un GVT (Glissement vieillesse Technicité) annoncé par UNISSS de 0.80 %.

Lors des CNP du 1^{er} semestre 2018, il a été proposé le principe d'augmenter les indices des grilles plutôt que d'augmenter la valeur du point, comme cela a pu se faire les années précédentes. UNISSS propose d'augmenter chaque coefficient d' 1 point du premier coefficient de chaque grille non-cadre jusqu'au coefficient correspondant à 28 ans d'ancienneté. Conscient que les grilles C et D sont peu valorisées et pour éviter, à long terme, un trop grand écrasement des grilles, les employeurs proposent de les augmenter en 2019.

FO : nous voulons une augmentation générale des salaires. FO insiste une nouvelle fois pour que la prime de présentisme de 7,5 % soit intégrée à la classification et ainsi qu'elle fasse partie du bloc 1 des thèmes de négociation afin qu'elle ne puisse pas être supprimée localement.

Toutes les organisations syndicales de salariés sont d'accord sur ce point. Les employeurs, qui font de cette prime un outil de gestion des ressources humaines, refusent une fois de plus.

3. Le point de la Commission Complémentaire Santé et Prévoyance du 14 septembre

Après l'augmentation de l'année passée, le régime est à l'équilibre. Il doit être renégocié l'année prochaine. UNISS propose que nous ajustions notre futur régime avec celui de la convention 66. **Pour FO**, une réflexion est à mener de manière générale sur les conditions de rapprochement des 2 branches.

Prochaine réunion le 18 janvier 2019

Paris, le 8 octobre 2018

Délégation FO : Sylvie Beck